

**Nombre de membres :**

- En exercice : 25
- Présents : 21
- Votants : 21
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) : 0

**DEL 2024\_021**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt sept à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie

Absents : AUDE Laurent ; HIPEAU Gaëlle

**Date de convocation :**

**Le 21 février 2024**

**Date d'affichage :**

**Le 21 février 2024**

Départ avant le premier vote : GARNIER Céline ; AIMON Céline

Secrétaire de séance : Christine BOURDIER

Fait à Aigondigné,

Le 04 mars 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Délibération 2024\_021 : FINANCES**

**Objet : Plan de financement complexe sportif – ajustement 2024**

Madame le Maire expose qu'à la suite de l'évolutions des divers programmes de subvention, il est proposé de modifier le plan de financement du projet du complexe sportif comme suit :

Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	Sollicité	400 000,00 €	13,60%
DETR		Sollicité	300 000,00 €	10,20%
DSIL		Sollicité	500 000,00 €	17,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État	Agence Nationale du Sport	A solliciter	500 000,00 €	17,00%
Conseil régional	Soutien aux équipements sportifs	A solliciter	200 000,00 €	6,80%
Conseil départemental	Fonds de solidarité	A solliciter	60 000,00 €	2,04%
EPCI	Projet de territoire	A solliciter	350 000,00 €	11,90%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	Fédération française de foot	A solliciter	40 000,00 €	1,36%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>2 350 000,00 €</b>	<b>79,91%</b>
Part de la collectivité	Fonds propres		590 677,00 €	
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		590 677,00 €	20,09%
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>2 940 677,00 €</b>	

Le Conseil municipal est invité à approuver la révision du plan de financement présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve la révision du plan de financement présenté ci-dessus.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.
- Autorise Madame Le Maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes telles que présentées dans le plan de financement ci-dessus et à signer tout acte y afférent.



**Le Maire**  
**Patricia ROUXEL**